



Délibération du Conseil d'administration de l'établissement  
Paris Musées

Séance du 17 octobre 2019

**Objet** : Convention entre Paris Musées, le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Seine et Marne et le Centre Pénitentiaire du Sud-Francilien, relative à l'organisation de l'exposition « La femme, un regard différent », présentée au Centre Pénitentiaire du Sud-Francilien

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

**Délibère :**

Article 1 : Est approuvée la convention liant l'établissement public Paris Musées, le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Seine et Marne et le Centre Pénitentiaire du Sud-Francilien dans le cadre de l'organisation de l'exposition « *La femme, un regard différent* », présentée du 4 décembre 2019 au 8 mars 2020, au Centre Pénitentiaire du Sud-Francilien.

Article 2 : Les dépenses relatives à cette convention seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'établissement public Paris Musées, au titre des exercices concernés.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY